

2L FACADE
Société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 1 000 euros
Siège social : Ancien Presbytère 64410 MALAUSSANNE
844 643 205 RCS PAU

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 10 JUIN 2026

L'an deux-mille-vingt -six,
Le dix juin,
A seize heures,

Monsieur Gaël BEAUMONT, demeurant 100 Chemin Larochelle 64410 MONTAGUT,
Associé Unique et seul Gérant de la Société 2L FACADE,

A pris les décisions suivantes :

- Transfert du siège social et modification corrélative de l'article 4 des statuts ;
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé Unique décide de transférer le siège social, à compter de ce jour, de la manière suivante :
du
Ancien Presbytère 64410 MALAUSSANNE
au
100 Chemin Larochelle 64410 MONTAGUT

En conséquence de cette décision, la rédaction de l'article 4 des statuts est désormais la suivante :

« ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé : 100 Chemin Larochelle 64410 MONTAGUT.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit sur décision de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par décision collective extraordinaire des associés. »

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Monsieur Gaël BEAUMONT
Gérant et Associé Unique

